

Décision relative à une demande de nouveaux emballages d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande d'autorisation de nouveaux emballages pour le produit phytopharmaceutique **ARMICARB JARDIN***

de la société DE SANGOSSE
enregistrée sous le n°2018-1687

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 8 septembre 2020,

La mise sur le marché du produit référencé ci-après **est autorisée** dans les nouveaux emballages décrits en annexe I.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

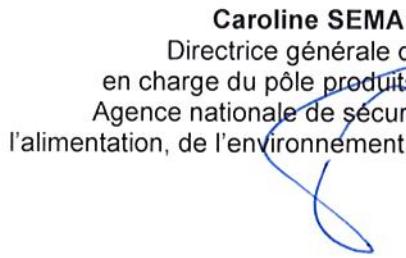
Noms du produit	ARMICARB JARDIN APC-10CD	
Type de produit	Deuxième gamme	
Titulaire	DE SANGOSSE Bonnel CS 10005 47480 Pont du Casse France	
Formulation	Poudre soluble dans l'eau (SP)	
Contenant	850 g/kg - hydrogénocarbonate de potassium	
Produit de référence	Nom commercial	ARMICARB
	N° AMM	2110059
Numéro d'intrant	2110329	
Numéro d'AMM	2110196	
Fonction	Fongicide	
Gamme d'usage	Amateur / emploi autorisé dans les jardins	

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le
20 OCT. 2020

Caroline SEMAILLE
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)



ANNEXE I : Nouveaux emballages du produit

Vente et distribution	
Le titulaire de l'autorisation peut mettre sur le marché le produit dans les nouveaux emballages :	
Emballage	Contenance
Sachets multicouches en papier / polyéthylène haute densité / aluminium / polyéthylène haute densité	100 g ; 250 g ; 500 g
Sachets multicouches en papier / polyéthylène	100 g ; 250 g
Sachets multicouches en polyéthylène téréphthalate / polyéthylène	100 g ; 250 g ; 500 g